

## ***Préface de Jean-Claude Maleval***

*Après le minutieux travail de Francis Dupré, publié en 1984, soulignant la fonction résolutoire du passage à l'acte, on croyait tout savoir sur les sœurs Papin et leur crime perpétré le 2 février 1933. Aujourd'hui cependant Isabelle Bedouet en propose un éclairage inédit, à partir de nouveaux documents concernant un autre double homicide, commis dans la campagne sarthoise, peu de temps auparavant, présentant de curieuses similitudes avec l'acte de Christine et de Léa. Il s'agit du crime commis par les époux Anjubault, le 12 juillet 1932. Les deux affaires criminelles se répondent en miroir : un couple d'une même famille y tue un autre couple d'un même foyer d'une manière soudaine et sauvage. Il s'avère que les sœurs Papin s'étaient particulièrement intéressées aux relations de ce fait divers dans la presse. Il constituerait l'envers du décor, un verso invisible de l'affaire Papin. Les recherches d'Isabelle Bedouet l'ont conduite à mettre en évidence qu'il y a « dans le dossier d'instruction des affaires Anjubault et Papin des documents portant la trace de la signature de Léa Papin sur le premier, et le nom d'Anjubault gratté et recouvert de celui de Papin sur le second ». L'incidence de l'affaire Anjubault sur le crime des sœurs Papin était restée jusqu'alors méconnue.*

*Christine et Léa furent appréhendées par les experts comme formant un binôme indissociable. Elles n'ont fait qu'un pour les observateurs qui privilégièrent Christine, plus prompte à se mettre en avant, au détriment de Léa, effacée, silencieuse, falote. La première présenta sans conteste des signes de psychose déclarée ;*

*tandis que le conformisme de la seconde semble révéler ce que l'on nomme aujourd'hui une psychose ordinaire. Isabelle Bedouet rapproche son fonctionnement de celui des sujets « comme si » décrits par Hélène Deutsch, en montrant combien sa dépendance à sa sœur était extrême. On sait que les formes pures de ce syndrome sont rares ; mais il révèle l'importance de mécanismes imaginaires chez des sujets dépourvus d'un dynamisme propre qui, dès lors, cherchent à se brancher sur un partenaire ou sur une image idéale.*

*Si le crime a révélé la psychose de Christine, il semble plutôt avoir eu une fonction résolutoire pour Léa. Le devenir de cette dernière fait l'objet d'une étude attentive et novatrice. Après les événements, elle semble chercher à se séparer de Christine, et adopte alors une nouvelle figure identificatoire en la personne de Juliette Anjubault. Par la suite, sa plasticité identificatoire reste remarquable. Après sa sortie de prison, elle ne cesse d'être guidée et prise en charge par son entourage. Une identification à la bonne « bonne » reste alors sa principale orientation. Un des apports les plus originaux du travail d'Isabelle Bedouet réside dans la mise en évidence d'un élément peu connu qui enrichit l'appréhension des déterminants du passage à l'acte. En 1931, René Lancelin, l'honorable employeur des sœurs Papin, est l'objet de poursuites judiciaires concernant ses activités de gestionnaire et de commissaire aux comptes. Elles aboutiront deux ans plus tard à une condamnation pour « escroquerie, distribution de dividendes fictifs, bilan faux ». Ces vicissitudes judiciaires, connues de tous, semblent expliquer un chavirement dans l'attitude de Christine et de Léa à partir du printemps 1931. L'idéal d'honorabilité conformiste auquel elles s'attachaient paraît avoir été atteint. La glissade de René Lancelin aurait été en miroir celle de Christine, de sorte qu'un débranchement se serait opéré, créant les conditions propices au passage à l'acte. Celui-ci ne fut en rien un acte politique de soulèvement des domestiques contre la domination bourgeoise. Les sœurs Papin, soucieuses de conformisme, y consentaient volontiers, à la condition qu'elle reste honorable. Or quand Léonie Lancelin lève un bras menaçant sur ses servantes, elle fait surgir pour elles la figure terrifiante de l'Autre*

*jouisseur. Pour s'en protéger, elles tentent alors un appel désespéré à la fonction paternelle par l'entremise du passage à l'acte.*

*D'autre part, les incertitudes des expertises psychiatriques, plus soumises aux conjonctures sociales qu'aux arguments scientifiques, sont étudiées de manière approfondie à partir de documents très complets. Les sœurs Papin furent déclarées saines d'esprit malgré l'absence de motifs de leur acte, sans doute parce que les excuser, comme le confia plus tard le Dr Schützenberger, pourtant l'un des auteurs de l'expertise, aurait gratuitement porté ombrage aux bourgeoises victimes. Il n'hésita pas à affirmer, dans une lettre de 1963 au Dr Le Guillant, que l'expertise fut « une bouffonnerie » masquant « une défense de la société bourgeoise d'un des leurs par ses pairs ». On sait que Lacan prit le parti inverse, celui qu'avait tenté de faire entendre le Dr Logre, en argumentant l'anomalie mentale des sœurs Papin. Leur délire à deux lui parut révélateur de la paranoïa.*

*Toute étude de l'acte des sœurs Papin et de leur devenir ne saurait aujourd'hui négliger les compléments apportés par le travail d'Isabelle Bedouet.*

Jean-Claude Maleval

Psychanalyste, professeur de psychopathologie et de psychologie clinique à l'Université de Rennes II.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de Jean-Claude Maleval</i> .....	7	
<i>Introduction</i> .....	11	
CHAPITRE I : CHRISTINE ET LÉA,		
<b>DEUX « BONNES » FILLES</b> .....	21	
<i>Les jeunes filles</i> .....	22	
<i>Les « bonnes » filles</i> .....	24	
CHAPITRE II : LE CRIME DE LA RUE BRUYÈRE .....		29
<i>Les constatations et l'enquête</i> .....	29	
<i>Les observations psychiatriques</i> .....	36	
<i>Le procès et ses lendemains</i> .....	39	
CHAPITRE III : LE CRIME DE LOUIS		
<b>ET DE JULIETTE ANJUBAULT</b> .....	51	
<i>Les constatations et l'enquête</i> .....	51	
<i>Les Anjubault</i> .....	53	
<i>Le crime</i> .....	57	
<i>Les aveux de Louise et le procès</i> .....	60	
CHAPITRE IV : LES LANCELIN, UNE FAMILLE « IDÉALE » .		65
<i>Une affaire peut en cacher une autre</i> .....	65	
<i>La famille Lancelin</i> .....	70	
<i>Le premier vacillement</i> .....	73	
<i>Le déclenchement du passage à l'acte</i> .....	78	

<b>CHAPITRE V : LA BOUSSOLE</b>	
<b>DANS LA COMMISSION DES ACTES</b> .....	85
<i>Le copier-coller</i> .....	87
<i>Après le passage à l'acte</i> .....	95
<i>Quelques autres « coïncidences »</i> .....	96
<b>CHAPITRE VI : LÉA PAPIN, L'OUBLIÉE DU MANS</b> .....	101
<i>Une vie très ordinaire</i> .....	102
<i>Une psychose ordinaire</i> .....	105
<i>Les inventions de Léa</i> .....	107
<i>La lettre du 10 août 1933</i> .....	112
<b>CHAPITRE VII : LE CHEMINEMENT DE LÉA</b> .....	117
<i>Une autre lettre</i> .....	117
<i>L'exigence inconsciente de Léa</i> .....	119
<i>Un nouvel étayage</i> .....	121
<i>Ordinarius et indifférence affective</i> .....	125
<i>Les conséquences et les effets du passage à l'acte</i> .....	127
<b>CHAPITRE VIII : LES EXPERTS PSYCHIATRES</b> .....	131
<i>Les dessous de l'expertise psychiatrique</i> .....	132
<i>Une correspondance entre amis</i> .....	137
<i>Une lettre singulière</i> .....	139
<i>Expertiser les experts</i> .....	141
<b>Conclusion</b> .....	147
<i>Dernier retour sur le crime de Léa</i> .....	149
<i>Et pour finir, une ouverture...</i> .....	150
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	155